

Introduction

« Société civile » et « communautés libérales » en Chine

EVA PILS

L'idée qui sous-tend ce numéro de *Perspectives chinoises* est qu'il existe, au sein de la société chinoise, un certain nombre de communautés – ou groupes, ou champs – dont on a toutes les raisons de croire qu'elles promeuvent le renforcement des valeurs universelles servant de fondements aux droits de l'homme. Ces valeurs incluent la liberté de conscience et d'expression, la liberté d'association et le droit à la participation à la vie politique, ainsi que la liberté de la personne. Il s'agit, pour le dire autrement, des libertés fondamentales⁽¹⁾.

Société civile et valeurs démocratiques libérales

Les communautés de journalistes, de défenseurs des droits de l'homme, en particulier les avocats, les communautés religieuses et les organisations non gouvernementales (ONG) impliquées dans les services sociaux ou dans la défense des droits (*weiquan* 维权) peuvent être – de différentes manières – d'une grande importance pour la promotion de telles valeurs. Les communautés de journalistes, les groupes religieux et les ONG ont tous besoin de la liberté de parole⁽²⁾, de conscience⁽³⁾ et d'association⁽⁴⁾, tandis que les avocats des droits de l'homme défendent le droit à une procédure régulière, à un procès équitable, et à l'accès à la justice⁽⁵⁾. Par ailleurs, dans les systèmes politiques non libéraux et non démocratiques, le soutien de la société civile internationale ou transnationale à ces groupes est aussi un aspect important. Les contributions à ce numéro traitent donc ces différents domaines et aspects.

Un tel projet soulève un certain nombre de problèmes, à commencer par celui de savoir si – supposant que l'idée même de « société civile » ait un sens – une société civile peut exister dans une Chine (post-)autoritaire. La présente introduction plaide en faveur d'une conception libérale de la société civile, sur la base de laquelle elle examine l'apport des différents secteurs de la société civile chinoise abordés dans ce numéro. Une conclusion émerge de toutes les contributions : la pression politique exercée sur la société civile, voire la répression, provoque le renforcement et la diversification des ressources mobilisée pour lui résister, accélérant ainsi la prise de conscience des garanties institutionnelles indispensables à l'existence d'une véritable société civile.

Questions conceptuelles : la société civile en Chine entre « gongmin » et « minjian »

Il n'existe pas de définition universellement acceptée de la « société civile » parce que dire qu'une société civile existe revient à poser un jugement de valeur. Différentes interprétations de la notion conduisent à différentes conceptions allant du sociologique au politique (ces dernières étant plus explicitement normatives)⁽⁶⁾. Chacune d'entre elle possède ses propres

vertus. La classique conception politique libérale est souvent rattachée aux considérations formulées au XVIII^e siècle par Tocqueville sur la société américaine. Dans cette perspective, la société civile se caractérise par le rôle important d'un grand nombre d'associations formées de façon libre et volontaire, sans but lucratif, et destinées à servir un aspect particulier du bien commun. Elles se constituent ainsi dans l'esprit civique ou « civil » que l'on trouve dans les systèmes politiques démocratiques⁽⁷⁾. Dans la perspective de Tocqueville, et de ceux qui s'inscrivent dans son sillage, l'existence de la société civile est clairement liée à la présence d'une organisation politique démocratique. Dans une telle conception le renforcement de la société civile est susceptible d'engendrer un renforcement de la demande pour des changements démocratiques. Mais, *a contrario*, cette approche peut également suggérer que la société civile ne peut pas émerger dans des conditions politiques hostiles.

« Vers une société civile » d'Adam Michnik demeure une réflexion importante, influente en Chine, sur le raisonnement politique optimiste suscité

1. Une conception des « libertés fondamentales » est développée par exemple dans le libéralisme de John Rawls. Selon lui, on compte parmi ces libertés : le droit de vote, le droit d'accès aux charges électives, la liberté de parole et de réunion, la liberté de conscience, le droit à la propriété individuelle et la liberté de ne pas être arrêté arbitrairement (*A Theory of Justice*, Cambridge, Belknap Press of Harvard University Press, 1971, p. 53). Pour une critique de cette énumération « parcimonieuse », voir par exemple l'entrée « Human rights » de John Tasioulas dans *Routledge Companion to the Philosophy of Law*, Londres, Routledge, 2012.
2. Les formulations correspondantes peuvent être trouvées dans l'article 35 de la constitution de la RPC de 1982 (révisée pour la dernière fois en 2004, « La constitution de la RPC »), l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), et l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) par exemple. (La RPC a signé le PIDCP mais ne l'a pas ratifié.)
3. Le droit à la liberté religieuse est reconnu par l'article 36 de la constitution de la RPC. Voir également l'article 18 du PIDCP et l'article 18 de la DUDH sur la liberté de pensée, de conscience et de religion.
4. Article 35 de la Constitution de la RPC, articles 21 et 22 du PIDCP, et article 20 de la DUDH.
5. Concernant le sujet plus vaste de l'accès à la justice en Chine, voir Jaysree Bajoria, « Access to Justice in China », www.cfr.org/china/access-justice-china/p15745; Fu Hualing, « Access to Justice in China: Potentials, Limits, and Alternatives », document provisoire (septembre 2009), http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1474073 (sites consultés le 20 août 2012). Le droit international ne protège pas explicitement un droit abstrait à l'accès à la justice, mais ce droit est implicite dans les garanties des droits substantifs et procéduraux (voir par exemple l'article 2 du PIDCP, l'article 8 de la DUDH). Les dispositions relatives à ces questions au plan national se trouvent dans les articles 33, 37 et 41 de la constitution de la RPC.
6. Pour une analyse excellente et plus complète des origines intellectuelles du discours sur la société civile, analyse portant sur des approches aussi diverses que celles de Hannah Arendt, Juergen Habermas, Amitai Etzioni, Robert Nisbet et Jonathan Unger, on se reportera à Chan Kinman, *Zouxiang gongmin shehui* (Vers une société civile), Hong Kong, UP Publications Limited, 2010, chapitre 1.
7. Alexis de Tocqueville, *De la Démocratie en Amérique*, 1835, accessible à l'adresse www.ecole-alsacienne.org/CDI/pdf/1400-0107/14096_TOCCQ1.pdf et www.ecole-alsacienne.org/CDI/pdf/1400-0107/14097_TOCCQ2.pdf (sites consultés le 20 août 2012); par exemple p. 391 (Partie I) : « La Providence a donné à chaque individu, quel qu'il soit, le degré de raison nécessaire pour qu'il puisse se diriger lui-même dans les choses qui l'intéressent exclusivement. Telle est la grande maxime sur laquelle, aux États-Unis, repose la société civile et politique : le père de famille en fait l'application à ses enfants, le maître à ses serviteurs, la commune à ses administrés, la province aux communes, l'État aux provinces, l'Union aux États. Étendue à l'ensemble de la nation, elle devient le dogme de la souveraineté du Peuple. »

par Tocqueville chez les activistes démocratiques en Europe de l'Est⁽⁸⁾. Sous la pression des systèmes dans lesquels ils vivaient, une opposition directe et « politique » au sens étroit – à travers la formation d'un parti politique ou d'un mouvement souterrain destiné à accéder au pouvoir ou à renverser le système – était moins envisageable qu'une stratégie plus diffuse, moins directe, plus large et non violente. En même temps, dans la mesure où ces systèmes étaient totalitaires (au moins aux yeux de ceux qui s'y opposaient) la formation de communautés résistant à la domination par l'État était forcément suivie d'effet même si celles-ci ne s'engageaient pas directement dans des luttes pour le pouvoir politique. « Le chemin d'une lutte acharnée pour la réforme, le chemin vers des droits civils et humains plus larges est le seul chemin pour les dissidents en Europe de l'Est ». À la question de savoir comment le concept de « société civile », « ce terme vieux jeu du XVIII^e siècle », pouvait s'appliquer à la Pologne des années 1980, Michnik répondit :

Dans l'ordre totalitaire, l'État est le professeur et la société est l'élève dans une salle de classe qui est parfois transformée en prison ou en camp militaire. Dans une société civile, en revanche, les gens ne veulent pas être des élèves, des soldats ou des esclaves. Ils agissent en tant que citoyens. [...] Le fait est que, en tant que citoyens, nous, au sein de l'opposition démocratique, nous ne voulons pas être traités plus longtemps comme des enfants ou des esclaves. Le principe de base du mouvement contre la féodalité réside dans les droits de l'homme, dans l'idée que chacun possédait des droits égaux à ceux du roi. C'est également ce que nous voulons. Nous voulons que chacun jouisse des mêmes droits que Jaruzelski, droits garantis par l'État de droit⁽⁹⁾.

Avec d'autres de ses essais, « Vers une société civile » de Michnik a été traduit en chinois par Cui Weiping, une intellectuelle importante dans la Chine d'aujourd'hui⁽¹⁰⁾.

D'un autre côté, comme le souligne Anthony Spire dans son analyse des ONG en Chine⁽¹¹⁾, et comme cela est corroboré en particulier par la contribution de Carsten Vala sur les communautés religieuses⁽¹²⁾, la « société civile » peut également être interprétée comme un soutien plutôt que comme un défi à l'ordre politique autoritaire. Spire met en opposition les approches « tocquevillienne » et « corporatiste » de la société civile. Il fait ressortir que, dans un environnement politique autoritaire, l'organisation corporatiste de la vie sociale qui, dans la démocratie tocquevillienne relèverait de la sphère des responsabilités civiques, est le fait d'organisations qui peuvent devenir elles-mêmes des instruments de contrôle entre les mains de l'État autoritaire⁽¹³⁾. S'agissant de la Chine, on ne doit pas seulement songer à la Fédération chinoise des femmes, à la Fédération chinoise des handicapés ou à la Fédération chinoise des syndicats mais également aux nombreuses organisations non gouvernementales organisées par le gouvernement (*Government organised NGOs*, GONGO) qui ont été créées récemment⁽¹⁴⁾. S'il existait une conception normative de la « société civile » en contexte autoritaire, elle serait forcément corporatiste et déferait la conception démocratique.

C'est la réalité de contraintes corporatistes autoritaires dans la société chinoise d'aujourd'hui qui conduit des sociologues aussi éminents que Sun Liping de l'université Tsinghua à exprimer des doutes persistants quant à l'existence même d'une société civile en Chine. De façon caractéristique, la compréhension de la « société civile » par Sun, tout comme celle de nom-

breux universitaires chinois intégrant cette notion, a une dimension normative marquée par Tocqueville et Michnik, tout en s'appuyant sur des critères qui devraient être satisfaits empiriquement par la société civile chinoise. S'inscrivant dans le sillage de Xiao Gongqin⁽¹⁵⁾, Sun distingue trois niveaux de profondeur normative. Tout d'abord, dans la société civile – c'est-à-dire dans une « société de citoyens » ou *gongmin shehui* (公民社会) – il y a des citoyens individuels libres. Le concept de citoyen individuel, ou *gongmin* (公民), coexiste avec *renmin* (人民), « le peuple », un mot pluriel dont la connotation est collective et qui n'admet pas d'énumération individuelle. *Renmin* a, bien évidemment, les faveurs du langage traditionnel du PCC. Deuxième niveau : les citoyens ont, dans la société civile, des responsabilités civiques. Troisième niveau : les citoyens ont des droits individuels⁽¹⁶⁾. Manifestement, dans la perspective de Sun, la Chine ne possède pas « encore » une telle société. Il y a trois ans, Sun notait déjà qu'il était fatigué de demander aux jeunes universitaires de son institut de recherche travaillant dans le domaine des « études sur la société civile » quand la société civile chinoise allait finalement « arriver ».

Cherchant une position intermédiaire, d'autres universitaires, parmi lesquels Xiao Gongqin, suggèrent que la société civile pourrait être pensée moins en opposition avec l'État (ce que Xiao nomme le « modèle anglo-américain » de la société civile) qu'en coopération avec lui dans l'esprit de la social-démocratie d'Europe continentale. À l'évidence, comme le remarque Xiao, la Chine a considérablement changé depuis l'ère de Mao Zedong, où, dans un certain sens, il n'existait même pas de « société », pour ne rien dire d'une « société civile ». C'était une époque où l'idéologie de l'État omnipotent (*quanneng guojia zhuyi* 全能国家主义) excluait l'existence d'une société comme quelque chose de distinct et potentiellement indépendant de l'État⁽¹⁷⁾.

Peut-être parce que l'expression « *gongmin shehui* » ne reflète pas la réalité de leur société actuelle, certains de ceux qui mettent en garde contre l'application de l'expression à la Chine optent plutôt pour *minjian shehui* (民间社会), expression moins chargée d'un point de vue normatif. Dans sa traduction la plus littérale, *minjian* signifie simplement « parmi les

8. Adam Michnik, « Towards a Civil Society: Hopes for Polish Democracy: Interview with Erica Blair (John Keane) », p. 104 sq, in Adam Michnik, *Letters from Freedom: Post-Cold War Realities and Perspectives*, Berkeley, University of California Press, 1998, p. 96-113.

9. Adam Michnik, « Toward a Civil Society », in Adam Michnik, *Letters from Freedom*, op. cit. Dans ce même texte, Michnik relève l'incapacité des observateurs occidentaux à voir l'Europe de l'Est de l'époque comme « totalitaire » parce que, dit-il, le concept de « totalitarisme » renvoie, dans les sociétés occidentales, aux images de Hitler et de Staline.

10. Voir la traduction de Cui Weiping, *Tongwang gongmin shehui*, 1996, accessible à l'adresse www.marxists.org/chinese/PDF/06/112101.pdf (consulté le 20 août 2012).

11. Anthony Spire, « Contingent Symbiosis and Civil Society in an Authoritarian State: Understanding the Survival of China's Grassroots NGOs », *American Journal of Sociology*, vol. 117, n° 1, juillet 2011, p. 1-45.

12. Voir l'article de Carsten Vala dans ce numéro : « Protestantisme et société civile dans la Chine autoritaire des années 2000 ».

13. Anthony Spire, art. cit., p. 2 sq.

14. Pour une discussion sur les chiffres pertinents, voir les contributions de Kin-man Chan et Fengshi Wu et de Thomas Kellogg dans ce numéro.

15. Sun se réfère au travail de Xiao Gongqin, mais sans le citer.

16. Sun Liping, « *Zhongguo you mei you gongmin shehui?* » (La Chine possède-t-elle une société civile ?), 18 août 2009, <http://sun-liping.sohu.com/blog/view/129843127.htm> (consulté le 20 août 2012).

17. Xiao Gongqin, « *Fazhan gongmin shehui zhi Zhongguo lujing* » (Le chemin pour un développement de la société civile chinoise), 28 juillet 2012, www.chinese-thought.org/zwx/010039.htm (consulté le 20 août 2012). Pour une analyse critique, voir par exemple Joseph Fewsmith, « "Social Management" as a Way of Coping with Heightened Social Tensions », *China Leadership Monitor*, n° 36, hiver 2012. L'auteur y souligne que l'expression « gestion sociale », fut utilisée pour la première fois de façon appuyée par le Secrétaire général du PCC Hu Jintao en septembre 2010 lors d'une session d'étude du Bureau politique.

peuple » et, à la différence de *gongmin* (« citoyen »), ne possède aucune connotation libérale. *Minjian shehui* pourrait être traduit, avec une maladresse délibérée, par la « société populaire » (*folk society*). Ce terme évoque aussi l'opposition traditionnelle entre fonctionnaires (*guan* 官) et petit peuple (*min* 民). Il suggère en outre un dualisme opposé au pluralisme complexe de la « société de citoyens » dans laquelle les citoyens ont le droit de s'organiser et de contester le gouvernement de multiples façons.

Une autre raison pour un changement tacite en faveur de *minjian shehui* dans les médias grand public réside dans le fait qu'au cours des derniers mois et des dernières années, l'aile dure de la direction politique chinoise a choisi de rejeter le concept de « société civile / *gongmin shehui* ». Certains font remonter ce rejet explicite à un article de Zhou Benshun daté du mois de mai 2011. Zhou Benshun, membre du Comité des Affaires politiques et juridiques, organisme (à l'époque) puissant dirigé par Zhou Yongkang, proposa l'expression « gestion sociale à caractéristiques chinoises » (*Zhongguo tese shehui guanli* 中国特色社会管理), écho des notions autoritaires et corporatistes que nous avons examinées plus haut. Un des passages centraux du discours de Zhou Benshun mérite d'être cité.

Pour innover en matière de gestion sociale, nos avantages politiques et institutionnels doivent être pleinement mis à profit. La structure de la gestion sociale dans laquelle les comités du Parti guident, le gouvernement porte la responsabilité, la société coordonne et les masses participent donne une expression concrète à notre avantage politique et institutionnel et constitue la racine du renforcement et de l'innovation en matière de gestion sociale et doit être énergiquement amélioré. Nous devons insister sur la consolidation du pouvoir du Parti, garant de la stabilité du pays et d'une paix durable, qui permet aux gens de vivre et de travailler dans la paix et le contentement. Les problèmes de non-conformité entre la gestion sociale et la nouvelle situation doivent être réglés de façon réaliste, en évitant les croyances fausses et les représentations erronées qui finiraient par nous faire tomber dans le piège de la prétendue « société civile » tendu par certains pays occidentaux [...] (18).

Depuis, on a observé un tournant contre la « société civile », au moins au niveau de la rhétorique politique du Parti. À la fin du mois de juillet 2012, un éditorial largement remarqué de l'édition étrangère du *Quotidien du peuple* était consacré aux groupes potentiellement hostiles à l'État-Parti – désignés par des commentateurs comme les « cinq nouvelles catégories noires (*xin hei wu lei* 新黑五类) » (19). Après avoir critiqué l'Occident, et en particulier les efforts américains pour miner la stabilité de la Chine, l'éditorialiste poursuit :

Avec la liberté d'internet comme slogan, ils attaquent la gouvernance « descendante » (*top down*) afin de promouvoir le modèle traditionnel de la démocratie libérale. En recourant à des « avocats de défense des droits », à la religion souterraine, aux dissidents, aux meneurs d'internet et aux groupes sociaux défavorisés comme forces centrales, ils vont exercer des pressions en faveur d'une approche « ascendante » (*bottom up*) de la gouvernance en Chine, et ce à partir de la base, afin de poser des jalons pour changer la Chine (20).

Le glissement rhétorique apparu dans l'article de Zhou Benshun et dans l'éditorial récent menace, d'une certaine façon, de masquer les nuances et

de mettre temporairement un terme à des discussions plus subtiles visant à comprendre si et comment la société civile se développe en Chine et quelle direction elle doit prendre. D'un point de vue rhétorique autant que conceptuel, il semblerait presque que la « société civile » doive désormais accepter son nouveau statut d'objet d'une persécution officielle (21).

Il ne faut pas traiter à la légère cette rhétorique et ses implications pour l'attitude officielle à l'égard de la société civile chinoise au cours des prochaines années. Mais il convient également d'évaluer ce que cette nouvelle rhétorique autoritaire peut changer ou a déjà changé sur le terrain. Les contributions à ce numéro traitent principalement de la question de savoir comment des personnes réelles, des communautés et des organisations appartenant au champ du journalisme, de la défense des droits de l'homme et de la religion (avec une attention toute particulière aux églises non enregistrées) ont évolué, et comment les ONG sont traitées dans le système actuel tant au plan interne qu'au niveau international. La rhétorique répressive et antilibérale de Zhou Benshun (et d'autres) ne nous renseigne pas sur ce point mais elle souligne qu'il faut s'en informer.

Le développement des communautés libérales et des communautés dépendant de valeurs libérales

Les contributions à ce numéro abordent toutes le thème des conditions de survie de la société civile au sein d'un environnement autoritaire. Elles brossent un tableau remarquable des entités de la société civile qui luttent et, souvent, tentent de survivre ou de ré-émerger même après avoir subi de violentes attaques de la part de l'État. Elles traitent de la façon dont de telles luttes affectent d'autres activités et d'autres objectifs des groupes en question.

Les champs de la société civile analysés ici sont peuplés, certes de façon non exclusive, par des communautés que l'on peut utilement qualifier de « libérales » en référence aux orientations qui sont les leurs en matière de valeurs. Même s'il existe des tensions entre leurs propres valeurs et (certaines) valeurs libérales, comme dans le cas des communautés religieuses, il n'en demeure pas moins que leur existence même dépend de valeurs qui contestent l'autoritarisme et qu'elles sont en retour particulièrement menacées par une « gestion » illibérale et par la répression.

Pour l'État-Parti, les communautés libérales, dans ce sens extensif, représentent et concentrent les défis que lui pose la société, entendue au sens large. Dans le cadre social plus large, elles sont impliquées dans divers ef-

- Zhou Benshun, « Zou Zhongguo tese shehui guanli chuangxin zhi lu » (Le chemin vers de l'innovation dans la gestion sociale aux caractéristiques chinoises), 16 mai 2011, www.qstheory.cn/zxdk/2011/2011010/201105/t20110513_80501.htm (consulté le 20 août 2012). La présente traduction est fondée sur celle de Flora Sapio sur son blog *Forgotten Archipelagos*, 6 juillet 2001 à <http://florasapio.blogspot.hk/2011/06/belated-translation-zhou-benshun-road.html> (consulté le 20 août 2012). Voir aussi par exemple Xiao Gongqin (ci-dessus note 15).
- China Digital Times*, <http://chinadigitaltimes.net/2012/08/word-of-the-week-the-new-five-black-categories> (consulté le 20 août 2012). Les « Cinq éléments noirs » ou « Cinq catégories d'éléments noirs » (*hei wu lei*) d'origine incluaient les propriétaires terriens, les paysans riches, les contre-révolutionnaires, les mauvais éléments et les droitiers. Gucheng Li, *A Glossary of Political Terms of the People's Republic of China*, Hong Kong, The Chinese University Press, 1995, p. 150.
- Le Quotidien du Peuple*, « Zhongguo zhenzheng de tiaozhan shi weilai 5-10 nian » (Le vrai défi qui attend la Chine est dans les 5-10 prochaines années), 1er juillet 2012, <http://ccnews.people.com.cn/n/2012/0731/c141677-18636091.html> (consulté le 20 août 2012); traduit en anglais par Scott Harold <http://chinadigitaltimes.net/2012/08/peoples-daily-chinas-real-challenge-is-the-next-5-10-years> (consulté le 20 août 2012).
- Voir Zhu Janguo, « Weihe pan "gongmin shehui" sixing » (Pourquoi condamner la « société civile » à la peine de mort ?), *Zhengming*, juin 2011, pour une version en ligne voir www.peacehall.com/news/gb/pubvp/2011/06/201106060051.shtml (consulté le 20 août 2012).

forts destinés à informer, éduquer, persuader, défendre, aider, protéger et, dans une certaine mesure, transformer les individus et les groupes auprès desquels elles sont engagées. À l'âge d'internet, le groupe-cible de leurs efforts de communication s'élargit rapidement et a, bien sûr, dépassé depuis longtemps les frontières nationales. Mais, comme on le verra dans ce numéro, les communautés libérales sont susceptibles d'exercer une influence particulière sur le développement politique et social dans la Chine d'aujourd'hui.

L'étude de Kin-man Chan et Fengshi Wu sur l'évolution des relations entre le gouvernement et les ONG – définies comme « organisations à but non lucratif, privées, fondées sur le bénévolat et caractérisées par un niveau minimum d'institutionnalisation et d'auto-gouvernance » (étant exclues de ce champ les fondations à but caritatif et les entreprises sociales) – s'appuie sur des entretiens menés entre 2011 et 2012⁽²²⁾. D'une manière répondant très bien aux interrogations de ce numéro, les auteurs proposent une catégorisation des ONG selon le contrôle exercé par l'État, qu'ils expliquent en recourant aux cadres conceptuels du corporatisme et de l'autoritarisme fragmenté. Ils réaffirment leur attachement à la notion de société civile, dont l'importance est manifeste dans leurs travaux de recherche et à l'engagement direct avec la société civile chinoise.

Kin-man Chan et Fengshi Wu soutiennent que le contrôle « gradué » et catégorisé (*fenlei guan zhi* 分类管制) permet d'expliquer non seulement la façon dont les ONG sont contrôlées mais également les stratégies différenciées utilisées en réaction au contrôle dont elles font l'objet. Ils analysent l'efficacité de telles stratégies en recourant à deux études de cas. Leur analyse se fonde sur le constat selon lequel le contrôle étatique des ONG et de l'activisme de terrain demeure « omniprésent ».

Les mesures de contrôle dépendent de la nature des activités (« services » rendus à la société, « défense » d'une cause particulière), de l'origine de leur financement et de leur échelle. Elles vont d'une simple supervision bureaucratique à une « invitation à prendre le thé » en passant par des lettres d'avertissement quand l'organisation est jugée potentiellement subversive (par exemple si elle reçoit des fonds de l'étranger) et allant dans certains cas jusqu'à sa fermeture obligatoire. Les lecteurs de ce numéro verront que les catégories développées (et présentées en tableaux) dans cet article se retrouvent dans les domaines abordés dans les autres contributions.

Dans leurs études de cas, les auteurs montrent que la réponse appropriée à l'accroissement du contrôle étatique ne passe pas nécessairement par la soumission ou par une négociation en position de faiblesse avec les autorités pour « sauver la face ». Au contraire, s'appuyant sur l'exemple d'un directeur d'ONG qui a fait cesser les persécutions en publiant sur son microblog sa convocation au milieu de la nuit au poste de police local, ils montrent que le fait de rendre publiques de telles persécutions peut se révéler efficace dans certaines circonstances.

Néanmoins, la conclusion nous rappelle le resserrement apparent des contraintes idéologico-politiques qui pèsent sur la société civile chinoise, sous couvert de la « gestion sociale » ou de l'« administration sociale » (*shehui guanli*) exposés par Zhou Benshun. Kin-man Chan et Fengshi Wu concluent :

Les ONG doivent-elles s'enregistrer auprès des instances gouvernementales et jouer le jeu de la transparence totale ? Doivent-elles répondre aux appels d'offre publics et compter sur le financement de l'État pour continuer d'exister ? Doivent-elles participer aux méca-

nismes de consultation proposés par l'État et éviter de recourir aux tactiques non institutionnelles et risquées en matière de d'activisme ? Ce sont autant de dilemmes auxquels les ONG chinoises devront faire face dans cette nouvelle ère d'« innovation en matière d'administration sociale » qui s'amorce⁽²³⁾.

L'étude de Marina Svensson sur les communautés de journalistes s'appuie sur une grande quantité d'informations rassemblées lors d'entretiens menés au cours d'une période de quatre ans. Il s'agit peut-être de la première étude universitaire systématique consacrée à la question de savoir comment les journalistes construisent des communautés, entre collègues et au-delà des frontières professionnelles, en utilisant notamment les technologies de communication liées à internet. L'auteur examine également comment de tels communautés et réseaux informels affectent l'existence professionnelle et sociale des journalistes en question. L'article est centré sur les communautés de journalistes d'investigation. Il défend la thèse selon laquelle le développement des micro-blogs (*weibo* 微博) contribue à « la construction [d'une] communauté. Dans ce contexte, *weibo* a créé un nouvel espace pour la résistance ironique et a accru la visibilité de ces manifestations à l'extérieur de la communauté. »

Plusieurs thèmes émergent de cette analyse. Tout d'abord, Marina Svensson montre que les « communautés *weibo* » permettent aux journalistes de s'interroger plus profondément sur leurs rôles dans la société, que ce soit celui de « dénicheur de scandale », de protecteur des faibles, de « conscience » du pays ou de « héros »⁽²⁴⁾. Une partie de ce processus de construction identitaire intervient à travers ce que Svensson nomme le « story telling » et qu'elle illustre à travers la présentation fouillée d'histoires individuelles qui, comme celle de Sun Zhigang, sont devenues des mythes fondateurs du journalisme d'investigation en Chine. Deuxièmement, Svensson montre comment les nouvelles opportunités d'interaction entre eux renforcent particulièrement le journalisme d'investigation, comment les nouvelles communautés donnent un sentiment de « refuge » ou de « foyer » spirituel à des individus, potentiellement en danger et en situation de lutte, lorsqu'ils s'engagent dans ce type de journalisme, et enfin comment les communautés en ligne peuvent conduire à des rencontres et des activités hors ligne, par exemple à la création de salons. Troisièmement, l'auteur analyse comment, malgré la répression, le monde des médias organisé et contrôlé par l'État peut aussi apporter un soutien aux journalistes « dénichéurs de scandales », à travers par exemple l'organisation de prix ou en continuant à préparer des journalistes à relever les défis du journalisme d'investigation.

Enfin, dans plusieurs passages hauts en couleurs et regorgeant de détails, l'auteur s'intéresse aux nombreuses stratégies que les journalistes ont trouvées pour lutter contre le contrôle de l'État-Parti et la répression qui en résulte. Il y a par exemple le délégué de l'Assemblée nationale populaire qui s'en prend maladroitement à un reportage, s'attirant immédiatement des « repréailles » via internet où il est ridiculisé par des dessins humoristiques. Il y a l'histoire terrible de journalistes empêchés par un décret local de continuer leur reportage sur Xu Wu, un pétitionnaire incarcéré dans un hôpital psychiatrique. Et il y a le cas, bien connu, du journaliste Xie Chao-

22. Kin-man Chan et Fengshi Wu, « Contrôle gradué : l'évolution des relations entre gouvernement et organisations non gouvernementales », dans ce numéro.

23. *Ibid.*

24. Marina Svensson, « Médias et société civile en Chine : mise en réseau et construction d'une communauté dans le milieu du journalisme d'investigation » dans ce numéro.

ping qui a rassemblé des journalistes, des avocats et des personnages publics dans un large effort de défense des droits ancré dans la société civile. Et Svensson de conclure que « par nature, les microblogs encouragent et requièrent un certain degré d'interactivité entre ses utilisateurs ». Cependant, « la question de savoir si *weibo* peut faciliter la création d'une véritable sphère publique en Chine est discutable au vu de la nature fragmentée et ponctuelle des débats publics sur *weibo*, de la marginalisation de certaines voix et des liens précaires entre les débats en ligne et la mobilisation hors-ligne ».

À l'instar de Marina Svensson, Teng Biao réfléchit, dans son analyse de la défense des droits, à un activisme qui se développe surtout à partir d'une communauté professionnelle précise et à d'autres expériences comparables où des individus tentent d'échapper au contrôle, de s'y opposer, ou de négocier sa mise en œuvre⁽²⁵⁾. Tant qu'il s'agit de journalistes ou d'avocats professionnels, les autorités possèdent un certain pouvoir institutionnel à travers l'octroi de licences, la censure institutionnelle ou le contrôle indirect des revenus via le corporatisme d'État. Mais, à la différence des communautés de journalistes examinées par Svensson, les avocats et autres défenseurs des droits de Teng Biao n'ont généralement pas été entraînés professionnellement pour utiliser les canaux de communication de masse. Et ils ont tout d'abord rencontré ces médias comme des amateurs qui, dans le cadre des médias traditionnels, auraient été cantonnés au mieux au rôle d'interviewés passifs. (Seuls quelques individus ont, comme l'auteur, combiné le rôle professionnel d'universitaire, d'intellectuel public et d'avocat.)

Les analyses de Teng Biao portant sur des cas individuels de « défense des droits » illustrent comment des avocats, formés à traiter des dossiers dans le cadre contraignant du système juridique, deviennent des activistes utilisant de façon intensive tant les médias traditionnels que les « nouveaux médias sociaux » dans la défense de certains cas. La raison fondamentale est, bien sûr, l'organisation autoritaire et corporatiste de ces institutions juridiques ainsi que le contrôle politique dont elles font l'objet.

Les cas examinés dans le texte de Teng Biao illustrent comment le progrès technique a bénéficié aux défenseurs des droits en rendant plus facile la communication entre eux et leur capacité à faire pression sur les autorités via des appels en ligne. Le cas de Sun Zhigang en est un bon exemple, cité également par Marina Svensson comme emblématique d'un tournant qui a renforcé l'image du journalisme d'investigation. L'histoire de ce jeune homme victime du système (de l'époque) de détention et de rapatriement (*shourong qiansong* 收容遣送) n'aurait jamais touché des millions de personnes s'il ne s'était trouvé un journal pour la rendre publique. Dans le cas de Sun Zhigang, la pratique du « journalisme citoyen » et l'utilisation des médias sociaux n'avaient pas encore réellement émergé et les activistes engagés dans cette affaire ont dû largement compter sur des reportages « traditionnels » pour attirer l'attention.

Avec l'avènement du « web 2.0 », les défenseurs des droits possèdent désormais des « micros », pour citer l'expression célèbre de Yu Jianrong⁽²⁶⁾. Ils peuvent ainsi communiquer directement et activement avec un grand nombre de personnes. Le cas récent de Li Qinghong, un homme d'affaires accusé de crimes mafieux, et dont les aveux ont été obtenus sous la torture, a permis à des avocats de jouer différents rôles dérivés des procédures de justice pénale : de s'engager dans des « tribunaux virtuels », comme le dit Teng Biao, en tant que membres d'une « équipe d'avocats » (*lūshituan* 律师团). Au-delà de la salle d'audience, il existe de nombreuses formes de défense des droits sur internet telles que les contestations constitution-

nelles des mauvaises lois, les efforts pour démocratiser les organisations professionnelles d'avocats (actuellement intégrées au corporatisme d'État) et différentes formes de protestation collective.

Enfin, selon l'analyse de Teng Biao, il existe une « défense des droits en ligne » plus spécifique dont les activités ont un effet immédiat à l'âge de l'internet 2.0. Il s'agit des campagnes de signatures en ligne, l'organisation de « mobilisations éclair » (*flash mobs*), de campagnes de sauvetage par Internet quand un défenseur des droits est détenu, des actions symboliques sur le web, la mise en ligne de reportages (en temps réel), et des recherches sur internet. Les nouvelles technologies permettent « d'organiser sans organisation » comme le dit l'auteur en citant Clay Shirky. Elles donnent aux gens les moyens de remettre en cause « un grand nombre de dichotomies traditionnelles : diffuseur d'information contre récepteur d'information, médias officiels contre médias indépendants, médias nationaux contre médias étrangers, présent contre absent, organisation contre individu, élite contre base, public contre privé, mouvements traditionnels contre mouvements virtuels, et même politique contre non politique ».

Comparées à l'activisme du xx^e siècle, ces technologies renforcent ce que les activistes démocrates européens voyaient déjà comme le potentiel de la « société civile ». « Havel dit que les « sans-pouvoirs » ont un « pouvoir », celui de dire la vérité⁽²⁷⁾. Ils en ont désormais un autre, avec les technologies d'Internet. La toile est devenue une « technologie de libération » et les mouvements sociaux qui se fondent sur le web 2.0 vont immanquablement subvertir progressivement les structures établies d'échanges sociaux et de pouvoir »⁽²⁸⁾.

Les micro-bloggeurs sont-ils alors dans une meilleure position aujourd'hui qu'il y a 20 ans pour agir en véritables citoyens dans une société civile chinoise émergente ? L'analyse de Teng Biao le donne à penser. Bien que reconnaissant des faiblesses évidentes à la défense des droits en ligne, Teng Biao est sensiblement plus optimiste et moins sceptique que Marina Svensson. Cette différence est peut-être due en partie au fait que les diverses activités regroupées sous l'expression de « défense des droits » profitent particulièrement de la souplesse et de la rapidité de l'expression en ligne, mais l'objet de ces activités reste la protection des droits plutôt que l'exercice d'un droit en particulier, comme dans le cas du journalisme (liberté d'expression) ou de la religion (liberté de croyance et de conscience).

Le rôle que peut jouer la religion dans la défense des droits de l'homme et des valeurs qui les sous-tendent est examiné par Carsten Vala qui, pour des raisons exposées de façon convaincante, se focalise sur le protestantisme. Le bouddhisme et le taoïsme, en tant que religions « ancrées » en Chine, « ne vénèrent pas une divinité qui « transcende le monde » ni ne chérissent des principes universels en vertu desquels ils demanderaient des comptes aux dirigeants séculiers »⁽²⁹⁾. Ce n'est pas le cas des Églises protestantes qui très tôt ont proclamé leur indépendance par rapport à l'État et qui, en raison à la fois de leurs origines européennes et du rôle qu'elles

25. Voir Teng Biao, « Défense des droits (*weiquan*), microblogs (*weibo*) et « attroupements » (*weiguang*) : le mouvement de défense des droits en ligne et hors ligne » dans ce numéro.

26. « Yu Jianrong: "Everybody has a microphone" », (traduction de Don Weinland), 20 décembre 2010, <http://chinadigitaltimes.net/2010/12/you-jianrong-%E4%B8%A8%E5%BB%BA%E5%B5%98-everyone-has-a-microphone> (consulté le 20 août 2012).

27. Cité en référence à Vaclav Havel, « The Power of the Powerless », in Vaclav Havel et al., *The Power of the Powerless: Citizens Against the State in Central-Eastern Europe*, Abingdon (Royaume-Uni), Routledge, 2010, p. 10-60.

28. Teng Biao, *art. cit.*

29. Carsten Vala, « Protestantisme et société civile dans la Chine autoritaire des années 2000 » dans ce numéro.

ont joué dans l'effondrement des systèmes politiques d'Europe de l'Est, ont acquis un profil défini par leur opposition aux États autoritaires. On peut noter en passant que ces valeurs rendent le protestantisme séduisant pour un certain nombre de membres d'autres communautés libérales⁽³⁰⁾.

Dans quelle mesure, si c'est le cas, ces Églises peuvent-elles être des « lieux de la société civile démocratique » au sein d'un système autoritaire qui, comme le dit Vala (à la suite de Madsen), favorise les structures corporatistes et adhère à l'idée d'une « hégémonie sacrée néo-impériale » ? Dans quelle mesure « offrent-elles des valeurs alternatives, défendent-elles des intérêts des institutions religieuses contre l'interférence de l'État et posent-elles des limites à son pouvoir et à son autorité » ?

Vala répond à cette question avec détachement et avec une clarté érudite. Il commence par classer les structures relevant du protestantisme en deux groupes. D'une part, les Églises officielles sous l'autorité du Mouvement patriotique protestant chinois de la Triple autonomie et de son organisation sœur, le Conseil chrétien et, d'autre part, les églises non enregistrées (un terme que l'auteur préfère au vocable imprécis de « *house churches* », dont il existe différentes sortes). L'article est spécialement consacré aux membres des églises protestantes urbaines non enregistrées, une focalisation qui correspond parfaitement à la question centrale de ce texte.

Il n'est peut-être pas spécialement surprenant que Vala estime que « les dirigeants religieux officiels ont contourné les restrictions mises en place par l'État-Parti, mais d'une façon qui a limité l'impact sur la construction de normes de démocratisation de la société civile ». En revanche, les dirigeants des Églises non enregistrées ont globalement « condamné la nature "trompeuse" des Églises officielles, leur reprochant d'obéir à l'État-Parti plutôt qu'à Dieu ».

Mais, se fondant sur des entretiens menés entre 2009 et 2010, Vala montre qu'il existe d'importantes différences entre Églises urbaines non enregistrées. D'un côté, il y a celles qui adoptent une attitude sans compromis à l'égard de l'autorité de l'État-Parti. Le meilleur exemple de ces dernières est probablement l'Église Shouwang à Pékin. Les églises comme Shouwang « cherchent un changement de politique qui tracerait une ligne claire entre l'État et la société dans la tradition d'une conception démocratique libérale de la société civile distinguant entre les sphères d'action politique et religieuse ». En revanche, d'autres Églises non enregistrées, adoptant une approche moins directement opposée à l'État, « accordent une plus grande importance à la pratique d'activités religieuses qu'à la résistance au contrôle de la société par l'État-Parti ».

Le type d'Église non enregistrée, « ouverte et résolue » incarné par Shouwang pourra-t-il atteindre les objectifs politiques qu'il semble avoir ? Vala est sceptique, notant la petite taille de ces Églises en comparaison de leurs homologues en Europe de l'Est. Il en conclut que « la réponse à la question de savoir si leurs efforts suffiront à assurer une séparation historique entre la société et l'État dépend de facteurs qui dépassent les Églises protestantes elles-mêmes ». Si Vala a raison, il nous faut conclure que les deux types d'Églises urbaines non enregistrées qu'il analyse ne réussissent que dans le sens plus modeste où elles continuent à pouvoir fonctionner et pratiquer des croyances qui, par elles-mêmes, défient l'autoritarisme politique.

Dans la mesure où il y a aujourd'hui une grande polarisation des discours autour de ce thème, nous avons voulu traiter la difficile question de l'engagement international dans la société civile chinoise, car il ne faut pas simplement accepter les catégorisations hostiles suggérées par la faction

de la direction politique chinoise. La contribution de Thomas E. Kellogg aborde de front les problèmes de l'engagement international ; elle est, dans une certaine mesure, écrite dans une perspective « interne ». Se fondant sur des années de travail à la fois comme chercheur et comme praticien sur ce thème, il se concentre sur le financement occidental d'initiatives consacrées à l'État de droit en Chine et propose un argument particulièrement pertinent pour ce dossier.

D'un côté, recourant à une distinction qu'on trouve dans la contribution de Kin-man Chan et Fengshi Wu, Kellogg avance que le soutien aux ONG locales, qui sont en un sens de véritables organisations de la société civile, a été relativement négligé par les donateurs étrangers. Jusqu'à présent, ces derniers sont plus enclins à collaborer avec des ONG approuvées par le gouvernement, les GONGO, alors que la défense des droits (qui ne représente bien sûr qu'une partie du travail des ONG, y compris des ONG locales) par les ONG mériterait un soutien plus important. Selon Kellogg, les groupes orientés vers la défense des droits « pourraient être plus efficaces que les organisations affiliées au gouvernement ou les entités académiques dans la mise en œuvre d'un programme de réformes progressif, dans la mesure où elles sont capables à la fois d'initier une dynamique de changement au niveau local et d'avoir un impact sur la difficile application des lois en Chine qui a jusqu'ici entravé le développement du système juridique dans son ensemble »⁽³¹⁾.

Parmi les principales explications, il y a tout d'abord de la part de la direction politique un retournement contre l'État de droit. Dans une perspective réformiste pro-État de droit, on pourrait qualifier cela de détérioration au sommet, si bien qu'il sera moins intéressant d'investir davantage dans les initiatives de « réforme descendante ». Ensuite, les bailleurs de fonds étrangers ont quelque peu négligé des initiatives en provenance de la société civile visant à améliorer l'État de droit via l'activisme, même si de telles initiatives se sont multipliées et sont devenues plus efficaces au cours des dernières années.

Cela peut être en partie attribué aux considérations de « contrôle » analysées par Kin-man Chan et Fengshi Wu dans leur contribution à ce numéro. Cependant, dans une argumentation détaillée reposant à l'évidence sur son expertise personnelle, Kellogg soutient qu'il est plus difficile de prendre en charge le soutien à de petites organisations, de distribuer un grand nombre de petites subventions plutôt qu'un faible nombre de subventions importantes, et de travailler dans beaucoup d'endroits à la fois. Les donateurs qui ne souhaitent pas faire face à ces difficultés, avertit Kellogg, risquent de « contribuer moins au développement d'une société civile vivante en Chine qu'à la création d'une sorte de secteur social orienté sur les services et bien contrôlé, scénario que de nombreux observateurs considèrent conforme à la volonté globale du gouvernement chinois ».

D'un autre côté, Kellogg soutient qu'il existe certains domaines de la défense des droits qui valent plus la peine d'être soutenus que d'autres – par exemple les droits des handicapés, des LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres), ou du travail –, tandis que d'autres en valent moins la peine en raison des faibles perspectives de déboucher sur des réformes significatives. Kellogg mentionne spécifiquement la justice pénale et les médias.

30. Pour une discussion sur les connexions entre le constitutionalisme libéral et le christianisme, voir par exemple Wang Yi, *Xianzheng zhuyi: Guannian yu zhidu de zhuanlie* (Constitutionnalisme : concept et transformation systémique), Jinan, Shandong renmin chubanshe, 2006, p. 150.

31. Voir Thomas E. Kellogg, « Le soutien occidental aux mouvements promouvant l'État de droit en Chine : la nécessité de partir de la société civile » dans ce numéro.

Un tel argument contre l'investissement dans les domaines de la liberté de la presse et de la justice pénale pourrait avoir un effet décourageant pour certains pans de la société civile dont le développement est analysé dans ce numéro. De fait, une grande partie de la défense des droits est indissociable de questions relatives à la justice pénale, même dans les initiatives consacrées à l'origine à d'autres causes. Après tout, les défenseurs des droits peuvent être facilement pris pour cible dans le cadre de la « justice » pénale. De plus, la liberté de pensée, de parole et de conscience revêt une importance capitale pour la société civile si celle-ci veut promouvoir en Chine un État plus respectueux des libertés de base et des valeurs universelles. Pour autant, il n'y a malheureusement pas de raison de mettre en cause le jugement de l'auteur selon lequel des réformes significatives dans les domaines de la justice pénale et des médias ont peu de chances d'aboutir. Mais l'argument de Kellogg est peut-être une réaction plus réaliste à ce que Kin-man Chan et Fengshi Wu ont identifié dans leur contribution comme des facteurs de risque pour la survie des ONG locales plutôt qu'un déni de l'importance de ces groupes à haut risque.

La résilience de la société civile chinoise

L'observation et l'expérience personnelle qui sont à l'origine des contributions de ce numéro mettent en évidence que la société civile chinoise existe, vibre et est passablement résiliente. L'image brossée par les contributeurs laisse trois impressions principales.

Tout d'abord, la société civile chinoise n'est pas seulement diverse, elle est également particulièrement compartimentée. Cela est tout spécialement évident lorsqu'on considère les champs et les communautés qui remplissent une fonction de possible opposition politique. Une compartimentation majeure est celle qui distingue l'« intérieur » et l'« extérieur » du système, une dualité dans les termes qui reflète la réalité du corporatisme d'État. Dans un sens large, cette dualité s'applique aux champs du journalisme, de la défense des droits par les avocats et de la religion. De plus, il existe des indices d'une compartimentation et d'une fragmenta-

tion plus complexes qui peuvent, d'une certaine façon, être comprises elles aussi comme le résultat de la pression de l'État-Parti sur la société civile.

Deuxièmement, la société civile chinoise est contrôlée et en partie persécutée : on peut désormais l'affirmer non seulement sur la base de la rhétorique anti-société civile citée plus haut mais également sur la base d'observations « de terrain ». L'un des mérites de la contribution de Kin-man Chan et Fengshi Wu est de fournir un compte rendu systématique et rigoureux du contrôle et de la persécution. L'article de Kellogg, pour sa part, réfléchit aux effets de la persécution sur l'aide financière étrangère.

Troisièmement, comme l'article de Vala nous le rappelle, la force de groupes particuliers n'est pas, en dernière analyse, déterminée par les attitudes de l'État-Parti (tolérant ou répressif) mais par la force de leurs bases populaires respectives. Potentiellement, cela inclut aussi (mais pas seulement) la cinquième « catégorie noire » identifiée dans l'éditorial du *Quotidien du peuple* de juillet 2012 : les « groupes sociaux défavorisés » de la société, *ruoshi qunti* (弱势群体).

L'une des conséquences de la persécution antilibérale de la société civile a, bien sûr, été que ceux qui essaient d'aider les groupes vulnérables – y compris beaucoup de communautés libérales, examinées ici, de défenseurs des droits et de journalistes – sont devenus eux-mêmes de plus en plus vulnérables. En fait, si nous sommes préparés à accepter complètement l'idée d'une société civile, il nous faut comprendre que dans un système autoritaire fondé sur la « gestion » et le contrôle de la société, aucune partie de la société ne peut être véritablement forte.

■ Traduit par Jean-Paul Maréchal.

■ Eva Pils est professeure associée et directrice du Centre for Rights and Justice de la faculté de droit de l'Université chinoise de Hong Kong. Elle est également chercheuse associée à l'Institut de droit « USA-Asia » de la faculté de droit la New York University.

Faculty of Law, 6/F, Lee Shau Kee Building, The Chinese University of Hong Kong, Shatin, New Territories, Hong Kong (evapils@cuhk.edu.hk).